

Compte-rendu du Comité de projet du 5 décembre 2025 Centrale Agrivoltaïque des Tailles de Chaumasson à Charentonnay et Sancergues (18)

Lieu : Salle des Fêtes de Charentonnay (18)

Date : le 05/12/2025 à 13h

Présents :

- Mairie de Charentonnay, représentée par M. Duprez (maire),
- Mairie de Couy, représentée par M. Policard (maire),
- Mairie de Lugny-Champagne, représentée par M. Debono (maire),
- Mairie de Précý, représentée par M. Vignel (maire),
- Mairie de Sancergues, représentée par M. Malleron (adjoint),
- Mairie de Sévry, représentée par M. Dousset (maire),
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise, représentée par M. Dousset (président),
- ESCOFI, société porteuse du projet, représentée par Mme Hubert (cheffe de projet) et Mme Troncy (agronome).

Excusés :

- Mairie de Feux,
- Mairie de St-Martin-des-Champs,
- Mairie de Jussy-le-Chaudrier,
- Mairie de Garigny,
- EARL des Tanières,
- SCEA des Terres Noires.

Absents:

- Direction départementale et des territoires du Cher,
- Mairie de Herry.

Diffusion :

- Par mail aux collectivités conviées,
- Accessible à tous sur simple demande.

Compte-rendu des échanges

Contexte

La société ESCOFI et les exploitations SCEA des Terres-Noires et EARL des Tanières développent un projet agrivoltaïque « Centrale agrivoltaïque des Tailles de Chaumasson » sur les communes de Charentonnay et de Sancergues depuis 2023. Le dépôt de la demande de Permis de Construire est prévu pour le mois de mars 2026.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables a, entre autres, fourni une définition officielle de l'agrivoltaïsme et introduit les notions de Comité de Projet, assurant aux élus locaux une meilleure information et une meilleure contribution au projet.

Ce Comité de Projet fait suite aux rencontres en mairie, communauté de commune et conseils municipaux déjà réalisés tout au long du projet.

Echanges

A noter, la présentation jointe est indissociable de ce compte-rendu. Ne sont reportées ci-dessous que les discussions et précisions n'apparaissant pas dans la présentation.

ESCOFI présente le projet tel que sur la présentation jointe. Les points suivants ont été remontés :

- **La gestion du risque incendie** : ESCOFI a échangé avec le SDIS du Cher afin de respecter au plus leurs préconisations. Le site est portant et des routes sont existantes, ainsi très peu de pistes seront stabilisées. Une piste de 10 m maintenue défrichée est prévue tout autour du site conformément aux recommandations du SDIS. En outre, des citernes seront accessibles grâce à des routes stabilisées. Des clôtures ne sont pas prévues car non nécessaires d'un point de vue assurantielle ni pour des besoins agricoles, et cela constitue une moins-value écologique forte. Un système de vidéosurveillance sera installé de pour sécuriser le site.
- **Les ombrières tracker** : ESCOFI fait le choix de privilégier une technologie tracker permettant aux panneaux de suivre la courbe du soleil. Cette technologie est également avantageuse pour la production agricole, car elle permet d'installer les panneaux de façon à ce qu'ils restent puissent s'effacer et ne pas entraver pas l'apport de lumière nécessaire aux cultures aux stades clés. Ce système de tracker à l'avantage d'être adaptable pour ajuster le pilotage aux retours terrains.
- Concernant le **bridage**, celui-ci sera en partie autonome et suivra un calendrier mis en place avec les exploitants, fonction des phases critiques pour les cultures. Des ajustements par capteurs seront mis en place. En complément, les exploitants disposeront d'une commande autonome pour la mécanisation et pour la gestion des événements météo soudains (grêle, orage, etc.).

- Concernant le **démantèlement** de la centrale, cette responsabilité est réglementairement portée par le propriétaire mais ESCOFI s'engage contractuellement à reprendre cette responsabilité. A noter qu'au regard des pieux qui seront des pieux battus, le démantèlement sera assez peu coûteux car les terrassements sont réduits, et une bonne partie des matériaux valorisables. La reprise des panneaux est déjà payée auprès de l'éco-organisme Soren.
Finalement, dans l'éventualité où ESCOFI n'existerait plus, la centrale agrivoltaïque des Tailles de Chaumasson aura toujours une valeur propre lui permettant un rachat dans le cadre d'une liquidation.
- **Le projet agricole** : ESCOFI a coconstruit la centrale agrivoltaïque des Tailles de Chaumasson avec les porteurs de projet agricole dans le but de s'adapter à leurs pratiques respectives qui seront maintenues (tant les rotations que l'itinéraire technique). En plus du pilotage agronomique, des tournières de 20 m sont bien prévues. Les pulvérisateurs seront remplacés et une cuve de remplissage sera aménagée. Des disques à semoir seront également financés.
Une enveloppe de financement est prévue pour indemniser la perte de culture lors de l'année de la réalisation des travaux.
Noter que le changement d'exploitant sera tout à fait possible à condition que celui-ci s'engage à reprendre les engagements des exploitants.
- **Le raccordement** : Déjà actif sur le secteur, ESCOFI a conscience des problématiques liées au raccordement présentes sur le territoire. Une visibilité de RTE est attendue pour 2026-2027. Une possibilité de se rapprocher d'autres développeurs pour la création d'un poste source privé est envisagée selon les capacités réelles au moment de l'autorisation du projet.
- **Les aspects paysagers** : les visibilités sur le projet sont concentrées sur les hameaux les plus proches. Quelques visibilités aussi depuis des percées depuis le centre bourg de charentonnay. Aucune visibilité n'est présente depuis Sancergues ou Chevroux. Une présentation du projet en porte à porte aux riverains a été réalisée. Les personnes rencontrées se sont montrées neutres ou favorables au projet. Il n'y a pas eu d'autres demandes de rencontre depuis.

Une présentation du projet à l'échelle de la commune est souhaitée par la commune et sera organisée début avril.

Dans le cas où une association d'habitants se créerait contre le projet, la société ESCOFI saura mettre à profit son expérience dans l'éolien pour entamer des discussions et prendre en considération leurs remarques éventuelles sur le projet.

- **Revente de l'électricité** : Escofi est éligible à l'appel d'offre CRE actuel qui permet une revente à EDF pour 20 ans. Le projet cahier des charges est en cours de rédaction et la filière n'a pas encore de visibilité. Escofi est aussi en capacité de travailler avec des acheteurs privés en PPA.

Conséquences tirées par ESCOFI du Comité de projet

Les échanges ont été riches dans ce Comité de Projet. ESCOFI a retenu 2 principaux sujets sur lesquels elle est en capacité de répondre :

- L'information du public doit être entretenue de manière régulière, notamment à l'occasion de l'organisation d'une réunion publique à la suite des élections municipales.
- Pour réduire les visibilités en local, la haie paysagère prévue le long de la D25 devra être conséquente.

ESCOFI reste à la disposition des élus locaux pour répondre à toute question ou identifier de nouveaux axes pour le projet.